



Situation grave ! besoins de vos conseils

Par **chiraze**, le **13/05/2009** à **18:44**

Bonjour,rnrnNous sommes dans une situation grave. Nous louons notre appartement depuis 3 ans à une famille de bonne foie , malheureusement depuis 6 mois ils ne peuvent plus payer , nous leurs avons laissé des délais tentés d'etre comprehensible au possible , mais notre situation financière devient catastrophique et nous ne pouvons plus payer notre loyer , alors nous avons choisi de nous réinstallé chez nous, nous avons donc déposé notre préavis , nous quittons les lieux en Juin.rnNous avons engagé une procédure le jugement était pour aujourd'hui , il a été reporté a Septembre !!!!! cette situation n'est pas possible pour nous , nous serons à la rue ! je ne comprend pas comment un juge peut permettre cela , apparmnt la famille n'a pas pu se payer d'avocat , donc ils en ont un commis doffice et ca se fera que en septembre.rnJe voulais savoir si il n'etait pas possible de mettre en place une procédure "d'urgence" ? , cette situation est elle possible ? rnrnMerci d'avance pour toutes vos réponses !

Par **jeetendra**, le **13/05/2009** à **18:50**

bonsoir, je comprends votre détresse, vous etes doublement victime, malheureusement c'est arrivé à d'autres propriétaires de bonne foi victimes de la crise, prenez rapidement contact avec l'ADIL des Hauts de Seine, ils vous aideront, courage à vous, cdtrnrnADIL DES HAUTS-DE-SEINErnrnNanterrern10/12 rue des Trois Fontanotrnrn92000 NanterrernTél : 0820169292rnrnBoulognern16, rue des Quatre CheminéeSrnrn92100 BoulognernTél : 0820169292

Par **chiraze**, le **13/05/2009** à **18:53**

Merci pour la rapidité de votre réponse .rnUne procédure d'expulsion d'urgence n'est elle pas envisageable? Quel est au juste la fonction de cette organisme ? rnrnMerci pour vos réponses

Par **jeetendra**, le **13/05/2009** à **18:56**

l'adil informe et oriente les propriétaires et les locataires dans leurs différents, appelez les demain matin, bonne soirée à vous